

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 14 novembre 2019

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Thierry Guillaume, Hélène Joly, Joëlle Lemouzy, Pierre Léger, Marie Mounier, Christophe Trillaud

Excusés : Steve Joly (pouvoir à Hélène Joly), Guillaume Périn (pouvoir à Marie Mounier), Christian Geardrix, Jean Rémond

Absents : Romane Patenotre

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.
Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h13. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 16 octobre 2019,
- Adhésion au Conseil en Énergie Partagé,
- Renouvellement de l'Adhésion à Gras Savoye au Contrat Groupe Assurance Statutaire Agents CNRACL,
- Subventions 2019 de fonctionnement et exceptionnelle aux associations,
- Cabinet d'infirmières - Délibération pour report du loyer,
- Arbres de naissance - Délibération,
- Convention Territoriale Globale Enfance-Jeunesse - Délibération,
- Fixation de la fourchette de prix toutes taxes comprises des terrains « Les Montadans »,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de réunion du 16 octobre 2019

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Adhésion au Conseil en Énergie Partagé

GrandAngoulême a mis en place un service chargé de réaliser un bilan énergétique sur les trois dernières années et établir un diagnostic afin de proposer des plans d'actions visant à optimiser la consommation énergétique des bâtiments de la commune.

Coût de l'adhésion : 0,40 € par an et par habitant, soit 320 € /an. L'adhésion est faite pour trois ans.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Renouvellement de l'adhésion à Gras Savoye au Contrat Groupe Assurance Statutaire Agents CNRACL

Ce contrat couvre les frais de personnel de la commune en cas de maladie (délai de carence de 15 jours).

Le marché est piloté par le Centre de Gestion et arrive à terme. La cotisation n'augmente pas mais le taux de remboursement diminue. Cela reste la meilleure offre actuellement.

Le taux de cotisation est de 5,62 % de la masse salariale.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Subventions 2019 de fonctionnement et exceptionnelle aux associations

Le comité des fêtes a remis en route le four à pain de Mirande qui a permis de fournir les pizzas et quiches pour l'accueil de la Balade des Oies Sauvages et la cérémonie du 11 novembre. Pour couvrir ses frais, le comité des fêtes demande une subvention exceptionnelle de 186 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Joëlle Lemouzy demande si l'ADMR a fait une demande de subvention. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été reçu mais qu'il n'a pas été suivi d'une demande en bonne et due forme.

Deux associations se sont créées sur la commune : « SPIRALE » (groupe de Jazz) et « LE POINT DE DEPART » (promotion de l'artisanat du monde et de la pluralité des cultures). Monsieur le Maire propose d'attribuer à chacune une subvention de fonctionnement de 150 € comme cela a été fait pour les autres associations de la commune.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

L'association des chasseurs a fait une demande de subvention de fonctionnement de 150 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Cabinet Infirmières - Délibération pour report du loyer

Le cabinet des infirmières est prêt depuis le 1^{er} octobre. Les infirmières ont pris du retard avec la CPAM qui n'a pas délivré les autorisations dans les délais souhaités. Monsieur le Maire propose de reporter le début de perception des loyers au 1^{er} décembre 2019.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Arbres de naissance – Délibération

Il est proposé de planter un arbre pour chaque naissance sur la commune de Vouzan. Dans un premier temps, les arbres seraient plantés le long de l'allée qui va desservir le CityStade. Les plantations seraient faites chaque année le 25 novembre en présence des familles concernées. Une demande de devis a été faite à l'entreprise Végétale Création de Vouzan.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Convention Territoriale Globale Enfance-Jeunesse – Délibération

Monsieur le Maire présente la Convention Territoriale Globale signée pour quatre ans entre la CAF et GrandAngoulême pour le subventionnement des crèches et des ALSH.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Fixation de la fourchette de prix toutes taxes comprises des terrains « Les Montadans »

Il s'agit de fixer le prix des terrains de la zone 1AU du bourg. Monsieur le Maire rappelle quelles sont les parcelles concernées et leur prix d'achat.

Les terrains ont été payés 87 975 € auxquels il faut ajouter 1649,61 € de frais. A l'époque la commune a réalisé un emprunt 95 000 € pour cet achat. Il faut également prendre en compte l'achat de la parcelle 585 qui appartenait à Monsieur William Garot pour 13 860 € auxquels il faut ajouter 12 € de frais de dossier. Nous avons établi un acte administratif valant acte notarié sans pour autant en subir les coûts.

La vente porte sur les parcelles n° 585, 587, 623, 624 et 1416 pour une surface cadastrée de 14 406 m². A l'époque la parcelle n° 1416 a été achetée à 8 € le m², la n° 587 à 5 € le m², les 623 et 624 à 3 € le m². La parcelle Garot, victime du succès de la 1416 a été achetée à 7 € le m². La parcelle n° 591 (3 920 m²) avait été achetée à 3 € le m² et la n° 1420 (764 m²) à 8 € le m².

L'ensemble permettrait de construire quinze à dix-sept maisons. Les investisseurs consultés proposent un achat autour 88 000 € pour l'ensemble. Dans ce cas les frais de voirie seraient à la charge des investisseurs alors qu'une vente à des particuliers permettrait -peut-être- un tarif plus élevé mais imposerait de viabiliser les terrains aux frais de la commune.

Monsieur le Maire propose de négocier dans une fourchette de 76 000 € à 88 000 €.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 10

Questions diverses

- Martine Garrat : Dossier de retraite validé, elle quittera son poste fin janvier 2020.
- Monsieur le Maire a rencontré la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale. Ils ont évoqué différents systèmes d'aides à la parentalité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.